



PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Arrêté 2015120 - 0005
modifiant la composition de la commission de suivi de site
pour le stockage souterrain de gaz naturel de Saint-Illiers-la-Ville

Le Préfet des Yvelines,
Chevalier de la légion d'honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-2 à L.125-2-1, L.515-8 et R.125-8-1 à R.125-8-5 et D 125-29 à D125-34 ;

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013343 - 0001 du 9 décembre 2013 (modifié) portant création de la commission de suivi de site pour le stockage souterrain de gaz naturel de Saint-Illiers-la-Ville ;

Vu la délibération du conseil départemental des Yvelines, en date du 17 avril 2015 , désignant des représentants, titulaire et suppléant, au sein de la commission de suivi de site pour le stockage souterrain de gaz naturel de Saint-Illiers-la-Ville ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture :

Arrête

Article 1^{er} : La représentation du collège des représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale, visée au 2 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2013343 - 0001 du 9 décembre 2013 (modifié) portant création de la commission de suivi de site pour le stockage souterrain de gaz naturel de Saint-Illiers-la-Ville est modifiée comme suit :

Conseil départemental des Yvelines

- M. Didier JOUY, titulaire,
- Mme Cécile DUMOULIN, suppléante.

Communauté de communes du plateau de Lommoye

- M. Sylvain THURET, titulaire,
- M. Alain PEZZALI, président, suppléant.

../...

Commune de Bonnières-sur-Seine

- Mme Annie CAILLABET, titulaire,
- Mme Chantal THEPAUT, suppléante.

Commune de Lommoye

- Mme Antoinette SAULE, maire, titulaire,
- M. Didier JOBIN, suppléante.

Commune de Perdreauville

- Mme Yvette GESLOT, titulaire,
- M. Serge HEBERT, suppléant.

Commune de Rosny-sur-Seine

- M. Joseph LECAS, titulaire,
- M. Yvan LETOURNEAU, suppléante.

Commune de Saint-Illiers-la-Ville

- M. Jean-Louis FOURNIER, Maire, titulaire,
- M. Bernard DAGORY, suppléant.

Le reste de l'arrêté est inchangé.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines pour les autres personnes.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines et le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, accessible sur le site Internet de la préfecture et affiché en mairie de Saint-Illiers-la-Ville pendant une durée minimum d'un mois.

Fait à Versailles, le 30 avril 2015

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,
Chargée de mission auprès du Préfet des Yvelines
Secrétaire Générale Adjointe,

signé

Mme Noura KIHAL-FLÉGEAU